

Exercices 1988 et 1989 - Autorisation au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 13 janvier 1988, renouvelée le 16 janvier 1989, le Conseil Municipal précédent m'avait accordé, en vertu de l'article L 122.20 du Code des Communes, les pouvoirs nécessaires pour accomplir diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 122.21 du Code des Communes, je vous fais part des opérations effectuées :

I - Domaine communal - Location - Convention

- *76 rue des Granges* : Avenant à bail commercial en date des 24 novembre et 13 décembre 1988 au profit de la Société «Le Saint-Arnould».

- *Chemin de la Grange Marguet* : Renouvellement convention autorisation de passage avec M. MINARY Pierre à compter du 1^{er} juin 1988 (redevance annuelle de 88 F).

- *67 E rue de Chalezeule* : Location de locaux au profit du Centre Régional d'Information des Droits des Femmes (CRIDF) (redevance annuelle de 100 F indexée sur l'indice INSEE du coût de la construction).

- *77 A rue de Chalezeule* : Location d'un local au profit de la JOC à compter du 1^{er} novembre 1988 (redevance annuelle de 100 F indexée sur l'indice INSEE du coût de la construction).

- *77 B rue de Chalezeule* : Location d'un local au profit de la JOC Précarité à compter du 1^{er} novembre 1988 (redevance annuelle de 100 F indexée sur l'indice INSEE du coût de la construction).

- *81 B rue de Chalezeule* : Location de locaux (LCR) au profit de l'Association Catholique pour l'Enfance (ACE) à compter du 1^{er} novembre 1988 (redevance annuelle de 100 F indexée sur l'indice INSEE du coût de la construction).

- *École de l'Arsenal, 10 rue Jean-Jacques Rousseau (combles)* : Location au profit du Centre Polyphonique de Franche-Comté à compter du 1^{er} novembre 1988 (redevance forfaitaire mensuelle de 125 F indexée sur l'indice mensuel des prix à la consommation des ménages urbains).

- *Chemin de l'Aiguillette* : Autorisation de passage au profit de M. DIETLIN à compter du 1^{er} septembre 1986 (redevance annuelle de 30 F).

- *48 D rue de Belfort* : Location de locaux au profit du Comité de Quartier des Chaprais à compter du 1^{er} décembre 1988 (redevance annuelle de 100 F indexée sur l'indice INSEE du coût de la construction).

- *Rue du Lycée* : Protocole d'accord avec le Théâtre des Manches à Balai pour l'occupation partielle et temporaire de l'Église désaffectée Saint-François Xavier à compter du 1^{er} septembre 1988 (à titre gratuit).

- *Prés de Vaux* : Convention avec EDF pour la construction d'une ligne aérienne à compter du 8 février 1989, moyennant une indemnité de 6 048 F.

- *3 chemin des Monts de Bregille (ex-Funiculaire)* : Convention de location au profit de l'Association des Jumelages de Besançon pour deux pièces situées au rez-de-chaussée de l'immeuble communal à compter du 1^{er} mars 1989 à titre gratuit.

- *12 rue de Trépillot* : Location à l'Association Sportive et Culturelle de l'Escale (ASC) à compter du 1^{er} avril 1988 (redevance forfaitaire mensuelle de 113,20 F).

- *Chemin du Petit Chaudanne* : Autorisation de passage au profit de Daniel BIANCHERA à compter du 1^{er} mars 1987 (redevance annuelle de 95 F indexée sur l'indice INSEE du coût de la construction).

- Convention de location du droit de chasse au profit de l'Association Communale de chasse agréée de Besançon pour 6 ans à compter du 1^{er} septembre 1988 (redevance annuelle de 1 364 F, révisable tous les 3 ans sur l'indice mensuel des prix à la consommation des ménages urbains).

- *Rue Coindre* : Renouvellement d'une convention de location avec la SCI Le Logis Bisontin représentée par la GESTRIM pour un terrain communal sis rue Coindre (bâtiment B) à compter du 1^{er} mars 1986 (redevance annuelle symbolique de 30 F).

- *Monts de Bregille* : Autorisation de passage au profit de M. ZIMMERMANN à compter du 1^{er} juin 1988 (redevance symbolique annuelle de 1 F).

- *1 rue Berlioz (pépinière d'entreprises)* : Location de locaux au profit de M. VAUGIEN, gérant de la Société Ligne et Matière, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 1989, éventuellement renouvelable (loyer mensuel de 820,48 F la première année).

- *Monts de Bregille* :

Nouvelle convention d'autorisation de passage au profit de M. Jean CORNU à compter du 1^{er} avril 1989 (redevance annuelle symbolique de 1 F).

Nouvelle convention d'autorisation de passage au profit de M. PARGEMIN à compter du 1^{er} janvier 1988 (redevance annuelle symbolique de 1 F).

Nouvelle convention d'autorisation de passage au profit de MM. GAUTIER LANDRY et MANUEL à compter du 1^{er} avril 1989 (redevance annuelle symbolique de 1 F).

- *Rue Fabre* : Renouvellement de la convention de location au profit de l'Amicale de Bregille-Village pour la location d'une parcelle de terrain communal + bâtiment construit sur cette parcelle, à compter du 1^{er} avril 1987 (redevance annuelle de 100 F indexée sur l'indice du coût de la construction).

II - Convention

- Mise à disposition gratuite par la Ville de Besançon de matériel informatique au Comité de Probation et d'Assistance aux Libérés pour une durée d'un an à compter du 1^{er} août 1988 (valeur du matériel : 47 837 F).

III - Régie de recettes

- Bibliothèque Municipale : Création d'une régie de recettes pour la perception des droits de photocopies de documents.

IV - Frais d'actes et de contentieux

- Versement à la Société Besançon Expertise d'une somme de 2 004,34 F à titre d'honoraires pour l'expertise de 13 véhicules en fourrière.

- Versement à Me BIETRY, huissier, d'une somme de 759,61 F à titre d'honoraires pour un état des lieux dans l'immeuble sis 9 rue du Petit Charmont.

- Affaire Ville de Besançon c/DJERIC : versement à Me CHARLOT, avocat, d'une somme de 1 550 F à titre d'honoraires.

- Versement d'une somme de 1 002 F à la SCP MAUVAIS-BOCQUENET, notaires, pour le dépôt d'une délibération du Conseil Municipal.

V - Actions en justice.

-Affaire SECIP/Ville de Besançon : Recours en annulation d'un titre de paiement notifié à la SECIP par M. le Trésorier Principal de Besançon Municipale - Défense des intérêts de la Ville devant la juridiction administrative.

- Constitution de partie civile devant le Tribunal de Police de Besançon dans le cadre d'une affaire d'accident de la circulation survenu à M. Jean-Paul MALATIER, agent communal non titulaire.

- Défense des intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif dans l'action intentée contre elle par Mme LEPIN Frédérique.

Dont acte.